



RAPPORT ANNUEL 2008

SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS D'EAU POTABLE & D'ASSAINISSEMENT

SOMMAIRE



Le service d'alimentation en eau potable	
Le service d'alimentation en eau potable	3
Organisation du service	4
Une ressource diversifiée	5
La continuité du service	6
Le profil de consommation des abonnés du service	7
La qualité de l'eau	8
Le contrôle et la sécurité des installations	10
Les performances du réseau	11
La gestion du service	12
Travaux et entretien du réseau	13
Le prix de l'eau potable	14



Le service d'assainissement collectif	
Le service d'assainissement collectif	16
Organisation du service	17
Volumes facturés, volumes traités	18
Les eaux claires parasites dans le réseau	19
Le devenir des eaux usées	20
La qualité de l'effluent traité	21
Travaux et entretien du réseau	23
La gestion du service	24
Le prix de l'assainissement	25

Les informations communes	
La satisfaction des usagers	26
Comment lire votre facture ?	27
La facture de type 120 m ³	28

En annexe : définition des indicateurs utilisés dans les tableaux de bord

RPQS 2008 SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE



Le service d'alimentation en eau potable

Le Syndicat des Communes du Nord Atlantique (SCNA), compétent en matière de production et de distribution de l'eau potable. Il dessert 22 547 abonnés et regroupe les communes du Lorrain, du Marigot, de Sainte-Marie, du Gros Morne, de Trinité, du Robert, d'Ajoupa Bouillon, de Basse Pointe, de Macouba et de Grand'Rivière.

La gestion du service d'alimentation en eau potable est confiée par un contrat de délégation de service public à la Société Martiniquaise de Distribution et de Services (SMDS, filiale SAUR). Ce contrat lie la société au SCNA pour la production, le traitement, la distribution publique de l'eau potable, les achats d'eau à l'usine de production de la Capot et à l'achat et la vente d'eau au Syndicat Intercommunal du Centre et du Sud de la Martinique (SICSM). Ce contrat est valable pour une période de 12 ans à compter du 1^{er} juillet 2007.

Le service est caractérisé par une multiplicité des infrastructures de prélèvement/production et de stockage puisque l'on recense pas moins de 8 stations de production et 60 réservoirs d'eau potable disséminés sur l'ensemble du territoire syndical. Par ailleurs, une grande partie des volumes mis en distribution provient d'achats d'eau à l'extérieur du périmètre du syndicat.

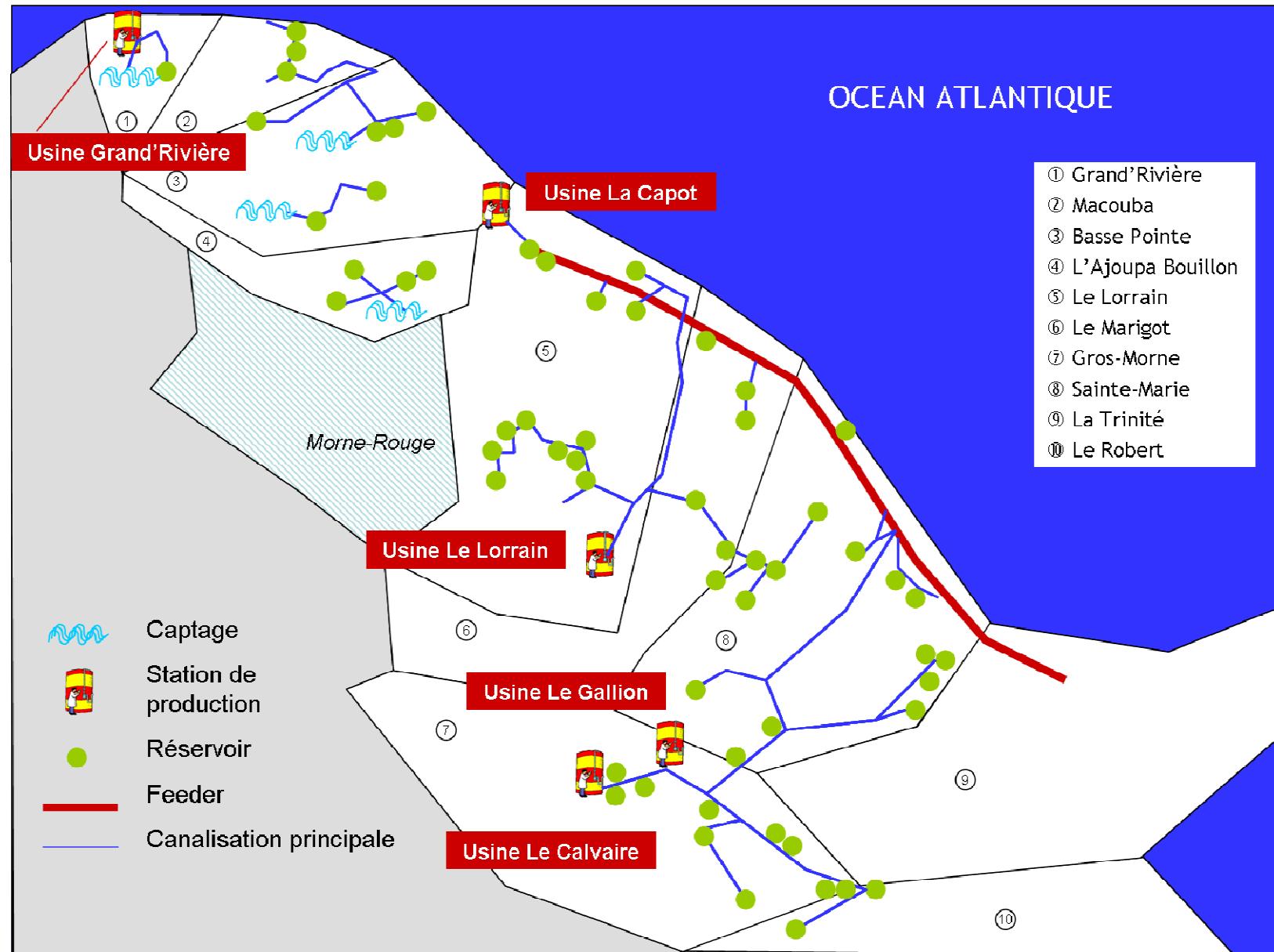


Les équipements structurant le réseau du SCNA

- 8 stations de production,
- 22 stations de surpression-reprise,
- 9 installations de traitement dont 4 usines de production,
- 60 ouvrages de stockage,
- 466 km de réseau de distribution et 89 km de réseau d'adduction,
- 22 492 branchements,
- 24 954 compteurs de distribution,
- 276 bouches d'incendie, 94 poteaux d'incendie,
- 1 491 vannes et robinets,
- 258 ventouses, 596 vidanges et purges.



Organisation du service d'alimentation en eau potable



Une eau aux origines multiples

Les ressources en eau proviennent de 11 sites de prélèvements différents :

- ◆ Des ressources souterraines: forages Louison, Démarré, Grande Savane ;
- ◆ Des ressources issues de résurgences de sources souterraines (sources Marc Cécile et Fond des Sources) ;
- ◆ Des ressources superficielles issues de prélèvements en rivière.

Les ressources prélevées alimentent huit unités de production. En 2008, **les volumes d'eau produits ont atteint 2 978 343 m³**, soit une production moyenne de 8 152 m³ par jour. Cela représente 74 % de la capacité de production journalière, établie à 9 200 m³ par jour. **Les ressources propres au syndicat sont donc limitées**. Le Syndicat étudie actuellement la possibilité d'augmenter la sollicitation de la station du Lorrain et ainsi de réduire la dépendance liée aux achats d'eau.

Une forte dépendance aux ressources extérieures

L'alimentation en eau potable est également assurée par des achats d'eau au Conseil Général de la Martinique (usine de la Capot située sur la commune du Lorrain) et au Syndicat Intercommunal du Centre et du Sud de la Martinique (SICSM).

Le volume d'eau acheté en 2008 (2 071 210 m³) représentait **41% des volumes mis en distribution** (1 655 984 m³ au CG, 415 226 m³ au SICSM).

De l'eau est vendue au SICSM (41 900 m³ en 2008) via une convention caduque depuis 2001 qui est en cours de renégociation.

Ressources ou station de production	Capacité nominale de production (m ³ /jour)	Production journalière moyenne en 2008 (m ³ /jour)	% de la capacité nominale
Bellevue (Grand'Rivière)	280	190	68%
Lorrain	4 000	3 054	76%
Calvaire (Gros Morne)	580	472	81%
Galion (Gros Morne)	4 340	3 842	88,5%
Croix Laurence (Ajoupa)	240	290	120%
Demare (Basse-Pointe)	432	142	33%
TOTAL SCNA	9 200	8 157	74%

La nécessité de préserver les ressources destinées à la consommation humaine implique, pour la collectivité responsable du service d'eau potable, de délimiter des périmètres de protection. Cette procédure est souvent longue et coûteuse car elle peut rentrer en conflit avec d'autres usages de l'eau et du sol. Après avoir conduit les études hydrogéologiques en juillet 2000,



les démarches d'autorisation de prélèvement sont en cours d'instruction pour les ressources du Galion (Prises en rivière Gommier, rivière Verrier, rivière du Galion) et du Lorrain. Aucune des autres ressources n'a pour le moment ni fait l'objet d'une étude hydrogéologique ni été classée d'utilité publique.

Ces procédures devraient être menées rapidement pour assurer la pérennité des ressources du Syndicat.

Une capacité de stockage importante

Tout comme les surpresseurs, les réservoirs permettent de réguler la pression du réseau mais également de constituer une réserve d'eau pour approvisionner les abonnés pendant plusieurs heures en cas de coupure de courant, de rupture de pompe ou de pollution accidentelle. **Les réservoirs constituent la garantie de la continuité du service.**

60 ouvrages de stockage sont répartis tout le long du réseau du SCNA. Le volume total de ces ouvrages s'élève à 17 614 m³. En consommation moyenne, l'autonomie est de 53 heures ce qui est confortable. Aucune donnée n'est actuellement reportée par le délégataire sur les consommations en période de pointe.

Il est communément admis que le stockage de 24 heures de consommation est suffisant pour faire face aux principales pannes ou incidents. **Les capacités de stockage du SCNA sont suffisantes pour assurer l'approvisionnement en eau potable des habitants en cas d'interruption de la production.**

Aucune donnée sur la continuité du service n'est pour l'instant reportée par le délégataire. On note malgré tout 29 réclamations d'abonnés pour non continuité du service public en 2008.

Extrait du calendrier de lavage et désinfection des réservoirs du service



La diversité des ressources et l'importance des volumes achetés assurent au SCNA une sécurité satisfaisante en cas de problème de pollution sur un de ses points de prélèvements.

Une procédure de crise a également été mise en place en cas de rupture dans la continuité du service, de dégradation de la qualité des eau de distribution, de catastrophe naturelle (cyclones notamment) et de pollution du milieu naturel.

Elle est organisée autour de 4 agents du délégataire : un coordinateur de crise, un responsable de terrain, un responsable communication et un responsable intendance et logistique.

Vue d'un réservoir de l'intérieur



Le saviez-vous?

La loi impose le lavage et la désinfection des réservoirs d'eau potable à minima une fois par an. Afin d'éviter tout développement bactérien non souhaitable, les réservoirs sont vidangés puis lavés au chlore ou à la javel afin de garantir la sécurité sanitaire de la ressource distribuée aux usagers. Dans le cadre du contrat de délégation, l'exploitant est tenu d'adresser chaque année au SCNA un calendrier de lavage des réservoirs afin de garantir l'exécution de cette obligation. Le délégataire doit veiller à respecter l'obligation de lavage annuel des réservoirs,

Le profil de consommation des abonnés du service

En 2008, on recense **22 547 abonnés pour 57 955 habitants (recensement 2006) desservis**. Le nombre d'abonnés a augmenté de 3,7 % depuis 2005, ce qui représente une croissance régulière.

Plusieurs types d'usagers bénéficient de l'alimentation en eau. On distingue les abonnés domestiques, les bâtiments collectifs, les industriels, les agriculteurs et les municipaux.

Parmi les gros consommateurs du service (> 6 000 m³/an), on peut citer la piscine de Sainte-Marie, les établissements scolaires de Sainte-Marie et du Lorrain, la société Royal SA et les communes.

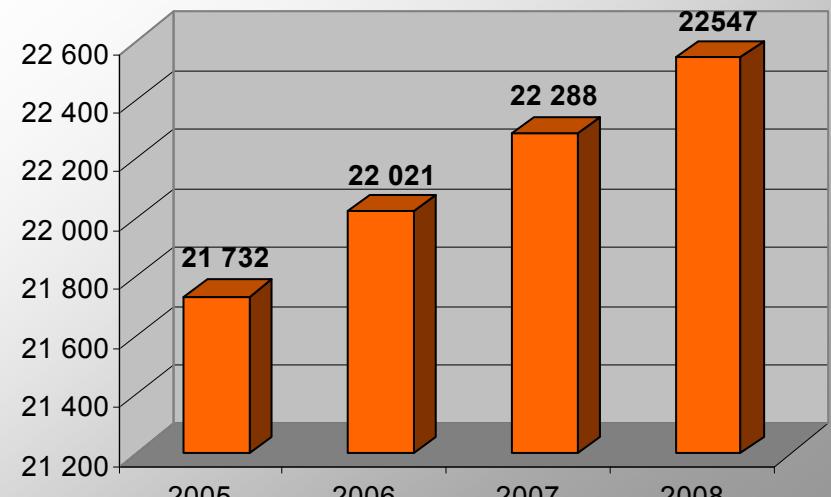
Le service compte une majorité d'abonnés domestiques (< 200 m³/an) puisque ces derniers représentent environ 85% des abonnés du service d'eau potable.

La consommation annuelle totale a atteint **2 867 796 m³ en 2008**, soit 3% de moins qu'en 2007. En 2007, les volumes consommés avaient déjà diminué de 5% par rapport à 2006 : **la tendance à la baisse semble se confirmer**.

La consommation d'**un abonné** du service public de l'eau potable du SCNA en 2008 a été en moyenne **de 131 m³ alors qu'elle était de 130 en 2007**. La consommation moyenne d'un abonné est donc légèrement inférieure à la moyenne martiniquaise (183 m³/an, Ifen).

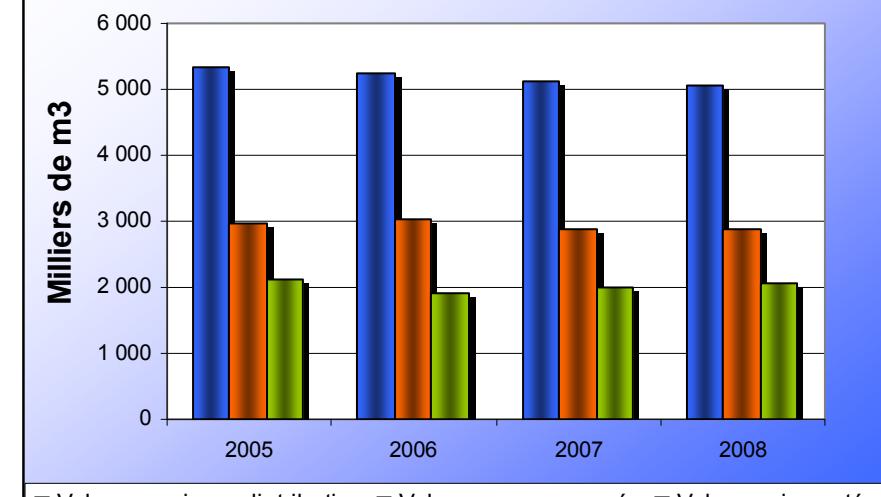
Un nombre d'abonnés en hausse régulière depuis 2005

Evolution du nombre d'abonnés



Des volumes consommés stables depuis 2005

Evolution des volumes mis en distribution, importés et consommés (en m³)



Les systèmes de traitement des unités de production

Les traitements au sein des unités de production dépendent de la qualité de l'eau prélevée. Les ressources souterraines, naturellement filtrées, ne nécessitent qu'un traitement de désinfection.

Cela correspond aux unités Eden, Morne Balai, Hauteur Bourdon et Croix Laurence. Les unités de production recevant des eaux superficielles (Bellevue, Lorrain, Calvaire, Galion) doivent, en plus du traitement de désinfection, être équipées de systèmes de traitement physique ou physico-chimique. Ces systèmes permettent notamment d'éliminer les matières en suspension.



Le saviez-vous?

Le chlore sert essentiellement à **tuer les bactéries** qui se développeraient dans l'eau en son absence. Grâce à son pouvoir rémanent, il est particulièrement efficace pour lutter contre la prolifération bactérienne dans les réseaux d'eau. De plus, par mesure de sécurité, l'application du plan Vigipirate a recommandé l'augmentation de la teneur en chlore libre dans l'eau distribuée. Toutefois, le goût et l'odeur de chlore sont susceptibles de causer certains désagréments au consommateur final: stocker l'eau quelques heures au réfrigérateur avant de la consommer permet alors de s'affranchir de ces désagréments.

Afin de garantir le bon fonctionnement du traitement, le personnel du Déléguataire contrôle très régulièrement le taux de chlore dans l'eau et le pH afin de réaliser les ajustements nécessaires.

Les contrôles qualité

L'eau destinée à la consommation humaine est traitée pour **respecter les normes de potabilité européennes**, et ainsi livrer aux consommateurs une eau saine et débarrassée de toutes bactéries pathogènes et éléments indésirables.

La DSDS **contrôle en Martinique la qualité de l'eau** conformément à la réglementation, **à tous les stades de la chaîne d'alimentation en eau potable**, depuis les points de production jusqu'au robinet du consommateur.

Les résultats sont à la disposition de tous les habitants. En parallèle, le Déléguataire effectue un contrôle supplémentaire via des analyses complémentaires (autocontrôle) sur le réseau et via la surveillance en continu de l'unité de production.

Les contrôles des DDASS sont très stricts et vérifient les concentrations d'une soixantaine de paramètres mesurant :

- **La qualité microbiologique de l'eau** (bactéries, virus, parasites pathogènes)
- **La qualité chimique de l'eau** (recherche de traces de métaux...)
- **La qualité physique et gustative**, l'eau doit être limpide, claire et sans saveur ni odeur désagréable.

La qualité de l'eau représente un enjeu majeur au sein des services d'eau potable

La qualité de l'eau (2/2)

Unités de production	Origine ressource traitée	Type de traitement	Non conformité de la qualité de l'eau en 2008
Eden	Eau souterraine	Traitement de désinfection	RAS
Morne Balai	Eau souterraine	Traitement de désinfection	Absence de chlore en eau distribuée (x 2) Absence de chlore en sortie de station = bactériologie non-conforme
Hauteur Bourdon	Eau souterraine	Traitement de désinfection	RAS
Croix Laurence	Eau souterraine	Traitement de désinfection	Forte concentration de chlordécone en sortie de station et sur réseau Présence d'atrazine et de chlordécone sur l'eau distribuée
Bellevue	Eau superficielle	Traitement physique simple et désinfection	Absence de chlore sur l'eau distribuée = bactériologie non-conforme et présence d'E. Coli
Lorrain	Eau superficielle	Traitement physico chimique et désinfection	RAS
Calvaire	Eau superficielle	Traitement physique simple et désinfection	Absence de chlore en eau distribuée (x 7) dans les quartiers Dumaine et Dessaint = bactériologie non-conforme et présence d'E. Coli et d'entérocoques
Galion	Eau superficielle	Traitement physico-chimique et désinfection	

La qualité de l'eau du Syndicat est sujette à des variations importantes qui devront être maîtrisées à l'avenir par le délégataire

Une eau de qualité variable

En-dessous de respectivement 95 % pour la conformité microbiologique et 90 % pour la conformité physico-chimique, l'eau est considérée comme n'étant pas de bonne qualité.

En 2008, 198 analyses microbiologiques et 636 analyses physico-chimiques ont été effectuées en différents points de production, de mise en distribution et de consommation du syndicat.

98,4% des analyses physico-chimiques et 98% des analyses microbiologiques réalisées sont conformes aux normes prévues par la réglementation. Les non conformités physico-chimiques sont dues à l'absence de chlore ou la présence de pesticides. Celles microbiologiques sont liées à la présence de bactéries Escherichia Coli ou d'entérocoques.

Les non conformités décelées restent cependant ponctuelles et relativement peu nombreuses comparées à la quantité totale d'analyses réalisées annuellement. Chacune d'entre elles a donné lieu à une mesure corrective ou bien à une contre-analyse prouvant la bonne qualité de l'eau.

Taux de conformité microbiologique	98 %
Taux de conformité physico-chimique	98,4 %



Des enjeux définis par le plan Vigipirate

Depuis la mise en place du plan Vigipirate, les collectivités compétentes pour les services de production et de distribution d'eau potable ont du redoublé de précaution pour contrôler les accès aux ouvrages d'eau potable. L'enjeu consiste à contrecarrer toute pollution volontaire de la ressource distribuée.

Afin d'être informé en temps réel des intrusions malveillantes sur les sites du service d'eau, les principales installations du SCNA ont été équipées de systèmes de télésurveillance. Ainsi, en cas d'arrêt des pompes du service, d'introduction dans les sites de production et de distribution, des alarmes sont générées. Elles transitent via un central de télégestion qui dispense l'information vers les agents du délégataire. Les temps d'intervention sont réduits et la réactivité pour maintenir la continuité du service public s'en trouve accrue.

La supervision, une avancée vers la transparence du service

A l'initiative du SCNA, un spécialiste indépendant a été missionné pour réaliser le système de supervision des installations d'eau potable du Syndicat. Cette passerelle vers les données d'exploitation du service permet à la collectivité de consulter en direct les informations relatives aux niveaux de réservoir, aux débits en entrée et en sortie d'ouvrage, aux débits des pompes, aux données des forages, aux mesures de qualité de l'eau (Chlore, turbidité principalement), ainsi qu'au journal des alarmes du délégataire.

L'outil peut être interrogé à distance via internet ce qui confère une grande souplesse à l'outil.

En cas de besoin, le Syndicat peut confronter les évènements d'exploitation rapportés par le délégataire aux données reportées par le système de télégestion.

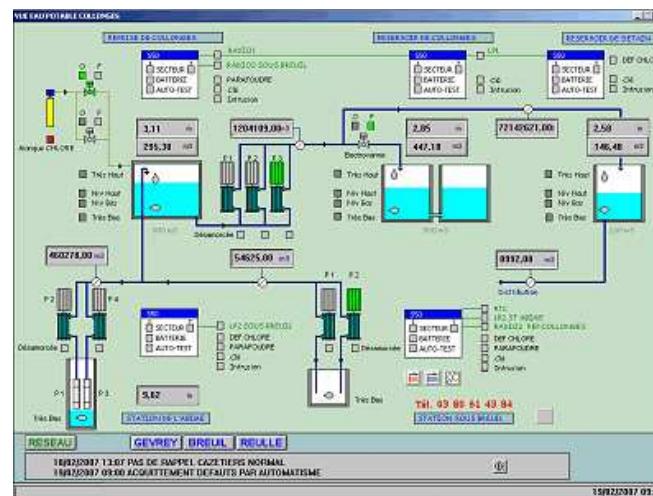
Système de télésurveillance



Interface de contrôle des taux de chlore



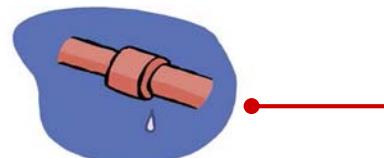
Exemple d'écran de consultation de la supervision du service d'eau potable



Fuites : le saviez vous ?

Les techniques de recherche de fuites reposent sur l'écoute des canalisations. Quand l'eau sort par un trou du tuyau, elle émet un sifflement particulier. Ce bruit se propage très facilement sur les conduites métalliques. Il peut être détecté soit par écoute directe (avec une tige métallique simplement posée sur la bouche à clé) soit par écoute indirecte (un appareil filtre, amplifie et repère le bruit des fuites). Ce sont les oreilles acoustiques.

Si l'on détecte la présence d'une fuite sur un tronçon de canalisation, il faut encore la localiser. C'est le rôle du corrélateur acoustique. Placé entre deux bouches à clés, il repère par corrélation sonore et mathématique (effet Doppler) la position précise de la fuite. Cet appareil peut détecter une fuite avec une précision de 50 cm sur une conduite de 150 m de long !



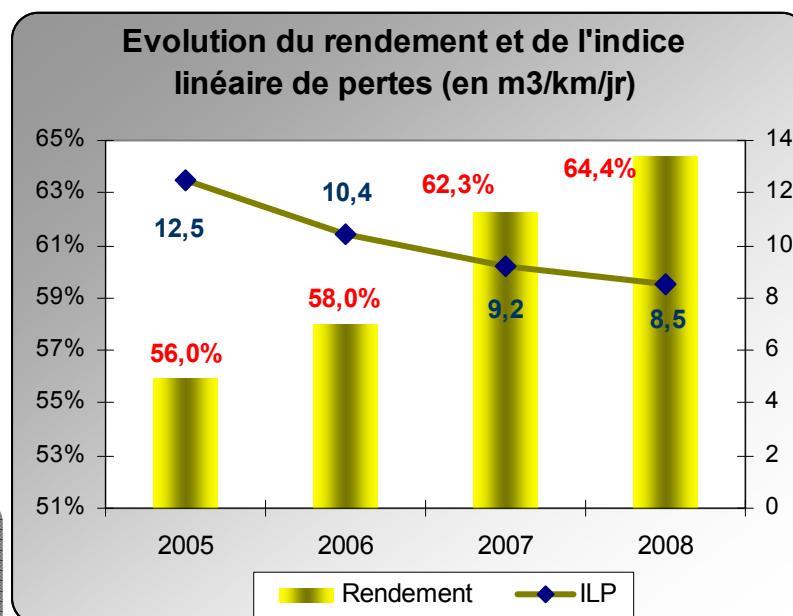
Des performances du réseau en amélioration depuis 2005, mais restant perfectibles

Un réseau de distribution d'eau performant est un réseau qui perd peu d'eau.

Les pertes ont lieu au niveau des fuites disséminées le long des canalisations ou aux points sensibles du réseau tels que les raccordements. En 2008, **le rendement est resté stable à une valeur relativement médiocre de 62,3%**. Selon la DIREN de la Martinique, le rendement moyen des réseaux de l'Ile se situe aux alentours de 75%. Le réseau du SCNA est donc peu performant comparé à ses voisins.

Si l'on considère le volume de fuites par km de réseau, l'indice linéaire de pertes (ILP) est de 9,0 m³/j/km en 2008, **légèrement en baisse par rapport à 2007 (-0,2 m³/j/km)**. Cela signifie que chaque jour, **200 litres d'eau de moins ont été perdus par km de réseau et par jour en 2008 par rapport à 2007**.

Malgré une légère amélioration des performances, les pertes restent très élevées par rapport aux services comparables. Des efforts doivent être faits pour améliorer les performances du réseau.



NB : Les valeurs des volumes de base servant au calcul doivent être ramenés à 365 jours pour que l'indice soit calculé conformément au décret n° 2007-675. En 2008, le calcul de l'ILP sur 365 jours aboutit à une valeur de 8 m³/j/km. La valeur de l'ILP s'améliore fortement en 2008 du fait de la forte augmentation des volumes de service ou non comptés (340266 m³).

LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE : QUI FAIT QUOI ?

Le Syndicat est responsable de la **production, du traitement et de la distribution de l'eau potable** sur son territoire. Depuis le 1^{er} juillet 2007 et jusqu'au 30 juin 2019, le service d'eau potable du Syndicat des Communes du Nord Atlantique de la Martinique est exploité en délégation de service public : **la Société Martiniquaise de Distribution et de Services, filiale de la société SAUR**, liée au Syndicat par un contrat d'affermage, assure la gestion du service. Le principe d'un contrat de délégation est **une exploitation d'un service aux risques et périls du Fermier**. Historiquement, le service d'eau potable est délégué à la société SAUR depuis 1981, deux contrats d'affermage ont par conséquent précédé le contrat actuel.

Le Déléataire exploite les ouvrages mis à sa disposition par le Syndicat, notamment les canalisations, les stations de production, les forages et les réservoirs. La société est également chargée de l'entretien des installations, de la surveillance et du renouvellement des branchements (sauf à l'occasion de travaux du Syndicat sur canalisation) et des équipements électromécaniques. L'accueil du public et une astreinte 24h/24 et 7j/7 font également partie de ses missions afin d'assurer en toute occasion la continuité du service public. Un fonds de travaux est mis à disposition du déléataire pour les travaux urgents de rénovation du génie civil et des réseaux intérieurs.

Le Syndicat reste cependant propriétaire des équipements et responsable des investissements. Elle organise et finance le renouvellement des canalisations, de tous les ouvrages de génie civil et de captage, mis à part ceux réalisés dans le cadre du fonds de travaux.



Syndicat des Communes du Nord Atlantique de la Martinique

- Propriété des équipements
- Renouvellement du génie civil, des canalisations hors programme de renouvellement et fonds de travaux
- Maîtrise d'ouvrage des investissements
- Contrôle de la bonne exécution du service

Le Déléataire



- Exploite et entretient les installations mises à sa disposition
- Réalise les renouvellements de canalisations et de génie civil dans le cadre du fonds de travaux
- Renouvelle les équipements électromécaniques, les branchements et les appareils de régulations
- Facture le service aux usagers
- Assure la continuité du service public

Renouvellement des branchements

Aucune donnée n'est actuellement reportée par le déléataire en ce qui concerne les renouvellements des branchements.

A l'avenir, ce dernier devra reporter cette information particulièrement primordiale pour la gestion durable du patrimoine.



→ Les compteurs d'eau

811 compteurs de distribution sur les 24 954 que compte le SCNA ont été renouvelés en 2008, soit 3,2% du parc. Il faut savoir que la durée de vie moyenne d'un compteur est de 15 ans. En effet, au-delà cet âge, les compteurs ont tendance à sous-estimer les volumes consommés par les abonnés et induisent des erreurs sur l'estimation des volumes de fuite. Au rythme de 2008, **il faudrait donc environ 31 ans pour renouveler l'ensemble du parc.**

Actuellement, le parc de compteurs compte 4 714 compteurs de plus de 15 années **soit environ 19% du parc.** Le déléataire doit autant que faire se peut résorber ces compteurs qui peuvent avoir un impact financier conséquent en fin de contrat.

Les canalisations

Des extensions du réseau ont été réalisées en 2008 à hauteur de 3 730 mètres linéaires aux frais de la collectivité. Cette politique de raccordement aux réseaux participe grandement à l'augmentation du nombre d'abonnés du service public d'eau potable.

Aucun historique du renouvellement des canalisations n'est pour le moment répertorié dans les Rapports du Déléataire. Il sera important de les intégrer à l'avenir afin de bien mesurer la contribution du Syndicat à l'amélioration des performances du réseau.



Les réparations de fuites

En 2008, 326 fuites ont été réparées sur les canalisations et 727 autres sur les branchements. Des recherches de fuites ponctuelles ont été réalisées afin de localiser les pertes d'eau le plus précisément possible :

- Commune de Marigot : Quartier la Mairie
- Commune de Ste Marie : Quartier Pérou
- Commune de Ste Marie : Quartier Bezaudin
- Commune du Gros Morne : Quartier Calvaire
- Commune du Lorrain : Quartier Morne Céron

Dans le cadre du contrat d'affermage, la société SMDS s'est engagée à procéder de façon plus systématique au diagnostic du réseau, en mettant notamment en place des compteurs de sectorisation, qui permettront de mieux cibler les secteurs « fuyards » du réseau et ainsi d'orienter les recherches de fuites sur le terrain.

A partir de 2009, un contrôle des opérations de renouvellement réalisées par le déléataire sera institué via la mise en place d'un outil de suivi du renouvellement patrimonial.

Le prix du service

Le tarif payé par chaque usager pour l'eau potable est composé de deux grandes parts : celle versée à la collectivité (qu'elle fixe elle-même par délibération) et celle versée au délégataire. La part délégataire comprend une partie fixe (abonnement) et une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable. La rémunération du délégataire est fixée contractuellement et actualisée chaque année selon les termes du contrat. Au SCNA, la part collectivité dite **surtaxe syndicale** ne comprend qu'une partie proportionnelle à la consommation.

La facture d'eau comprend le prix du service d'assainissement si l'usager est également abonné au service. Elle inclut également des redevances perçues par l'Office de l'eau pour financer des investissements en Martinique. Comme sur l'ensemble des produits de consommation, s'ajoute à tout cela une taxe sur la valeur ajoutée (TVA), ici à taux réduit : 2,1%.

En 2008, le prix d'une facture annuelle type de 120 m³ d'eau potable est de **262,74 €** (hors assainissement, taxes et redevances). **Le prix de l'eau potable a augmenté en 2008 de 4,3% par rapport à 2007.** Ce prix correspond à un coût équivalent au m³ de 2,19 €/m³. En intégrant les redevances de l'Office, le tarif est de 2,39 €/m³ ce qui est supérieur à la moyenne martiniquaise (2,03 €/m³ actualisé en 2008).



Evolution du prix de l'eau

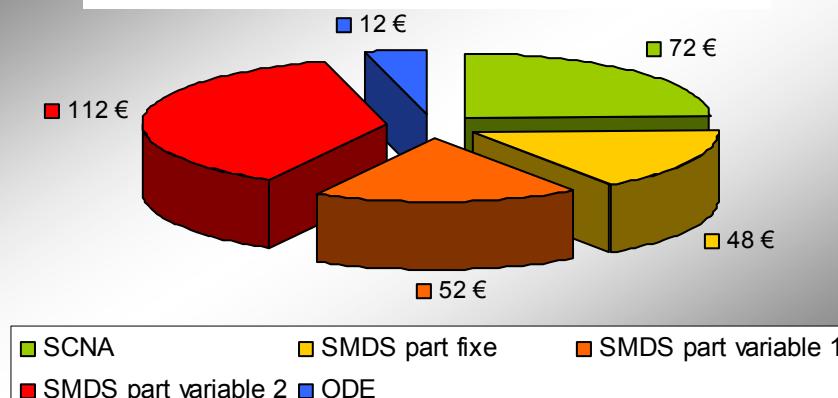
Depuis le 1^{er} janvier 2008, **le prix de l'eau a augmenté suite à l'application de la formule contractuelle d'actualisation du prix de l'eau potable.**

Le reste du prix n'a pas varié entre 2007 et 2008. On peut noter que la part perçue par le délégataire est composée de 3 parties :

- Une part fixe dit abonnement (semestriel) ;
- Une part variable pour les volumes consommés dans la tranche de 1 à 50 m³ ;
- Une part variable pour les volumes consommés dans la tranche supérieure à 51 m³.

Le tarif étant moins élevé dans la première tranche, il incite les consommateurs à la vigilance afin de ne pas gaspiller la ressource.

Décomposition du prix de l'eau pour une consommation moyenne de 131 m³ - SCNA - 2008



RPQS 2008

SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF



Le service d'assainissement collectif

Le Syndicat des Communes du Nord Atlantique (SCNA) est responsable de l'assainissement collectif sur l'ensemble de son territoire. La collecte des eaux usées reste la compétence des communes.

La gestion du service d'assainissement collectif est déléguée à la Société Martiniquaise de Distribution et de Services (SMDS) depuis le 1^{er} janvier 2005 et ce jusqu'au 31 mars 2017. Ce contrat lie la SMDS et le Syndicat des Communes du Nord Atlantique pour la collecte, le transfert et le traitement des eaux usées.

Le Syndicat des Communes du Nord Atlantique regroupe les communes d'Ajoupa Bouillon, de Basse Pointe, Grand'Rivière, Gros Morne, Lorrain, Macouba, Marigot, Sainte Marie et Trinité pour l'assainissement.

Le système de collecte du SCNA est intégralement séparatif :

un réseau collecte les eaux pluviales et un autre collecte, en parallèle, les eaux usées. Toutes les extensions d'urbanisation autour du centre sont équipées d'un système séparatif.

Les eaux collectées vont ensuite prendre des destinations différentes. Les eaux usées seront traitées par les stations d'épuration dont l'exploitation a été confiée au délégataire. Les eaux pluviales sont rejetées directement au milieu naturel.

Comparativement au service d'eau potable, le périmètre du service d'assainissement collectif est plus restreint du fait du **faible taux de raccordement sur le réseau sur le territoire syndical**.

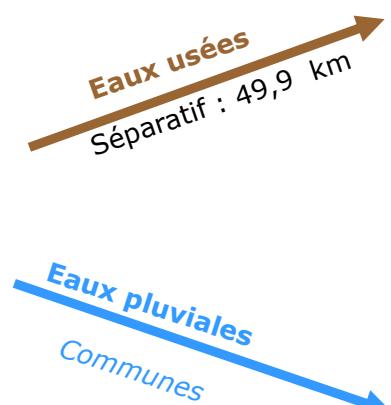
Schéma de principe de l'assainissement collectif du SCNA

Syndicat des Communes du Nord Atlantique

9 communes
58 525 habitants



3 931 abonnés
Volumes facturés :
462 463 m³



18 Stations d'épuration



Volumes traités :
488 023 m³

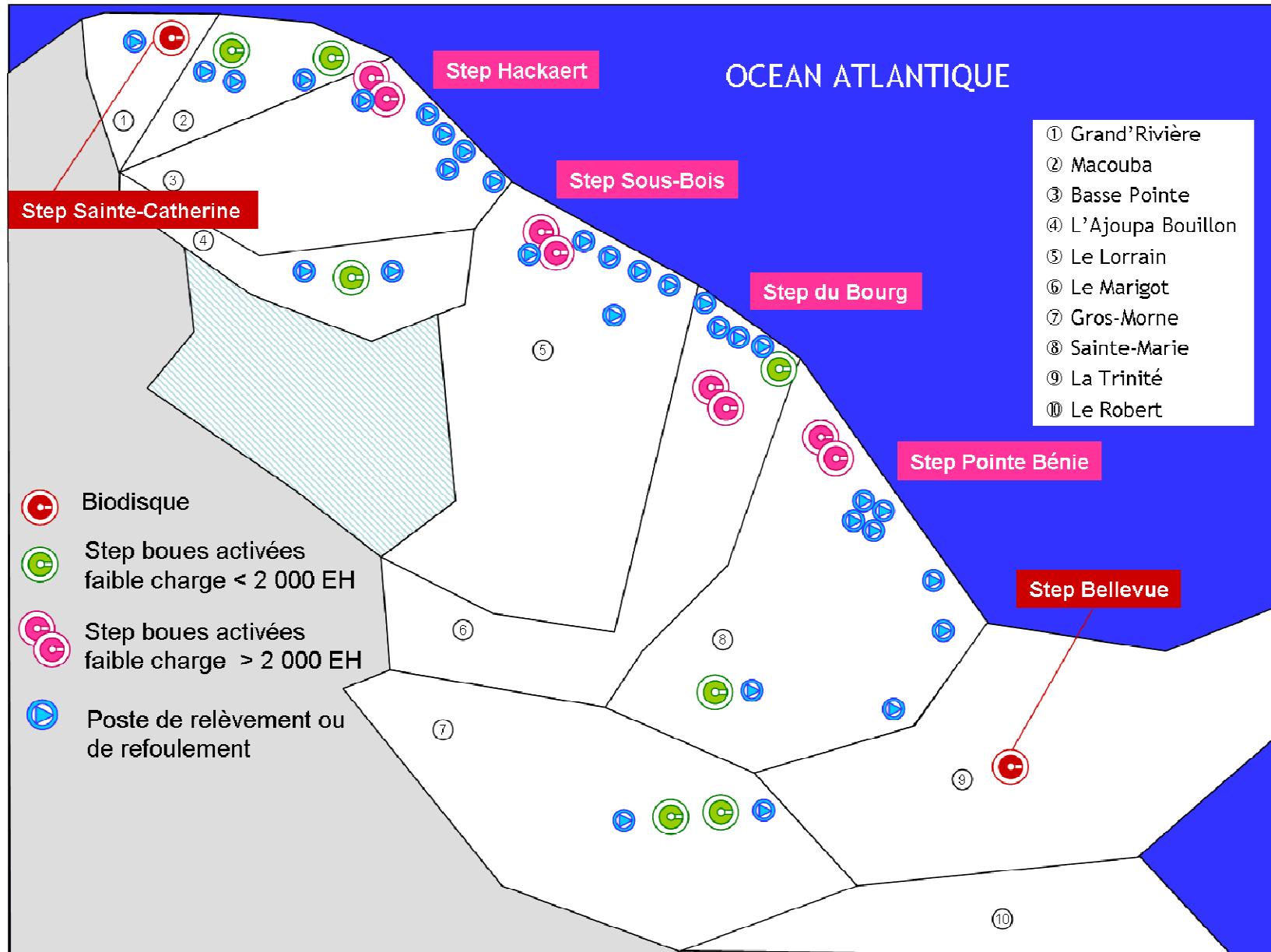


Milieu naturel

Les chiffres du service

- **18 stations d'épuration**
- 34 postes de relèvement
- 3 867 branchements
- Réseau d'eaux usées : 49,9 km (y compris refoulement)
- 1 826 tampons
- **Nombre d'abonnés : 3 931**
- **Volumes traités : 488 023 m³**
- **Volumes facturés : 462 463 m³**

Organisation du service public d'assainissement collectif



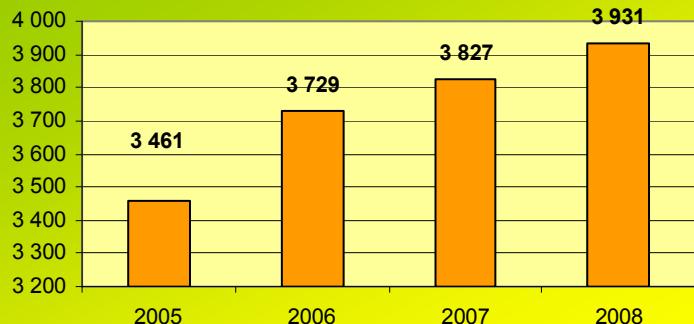
Volumes facturés, volumes traités

Fin 2008, le Syndicat compte 3931 abonnés à l'assainissement collectif pour une population de 58 525 habitants.

Entre 2005 et 2008, la croissance du nombre d'abonnés a été de 14%. Entre 2007 et 2008, cette tendance est confirmée : le nombre d'abonnés augmente de 3%. Il est à noter que 62 clients raccordables ne le sont pas encore en 2008.

La majorité des abonnés sont des abonnés domestiques.

Evolution du nombre d'abonnés depuis 2005



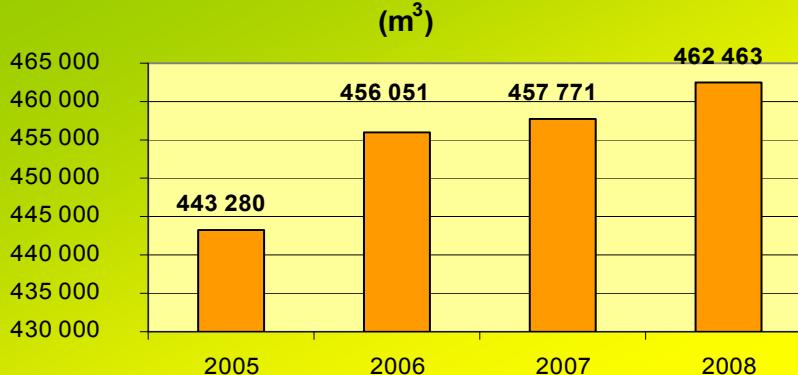
Une croissance régulière du nombre d'abonnés depuis 2005



Les volumes facturés ont atteint 462 463 m³ en 2008, ce qui représente une hausse de 1% par rapport à 2007. Les volumes facturés augmentent régulièrement depuis 2005, en conséquence de la hausse du nombre d'abonnés.

En moyenne en 2008, un abonné du service public de l'assainissement collectif du SCNA rejette 118 m³/an (valeur de la consommation en eau potable d'un abonné, utilisée pour établir les factures), ce qui très similaire à la moyenne nationale (120 m³).

Evolution des volumes facturés depuis 2005

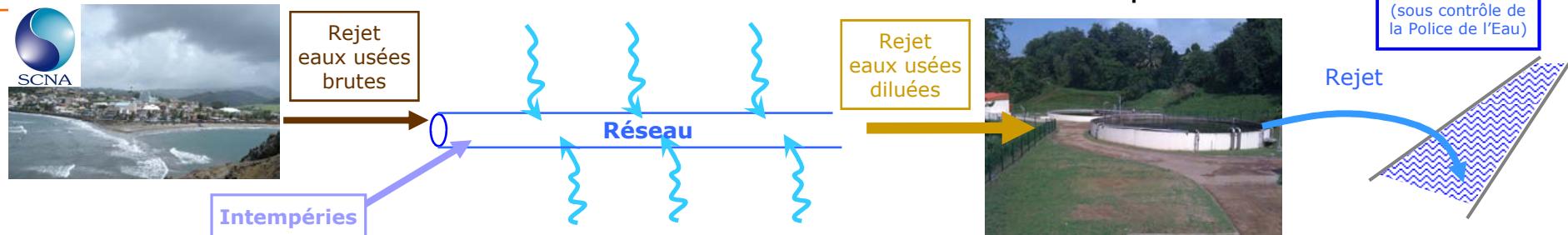


La différence entre les volumes facturés et les volumes traités est due :

- aux incertitudes des méthodes d'évaluation des volumes collectés (basés sur les consommations d'eau potable),
- aux « eaux claires parasites ».

Les « eaux claires parasites » proviennent d'admission d'eaux pluviales dans le réseau unitaire, ou d'infiltrations d'eaux de nappe dans des canalisations fissurées.

Les eaux claires parasites dans le réseau



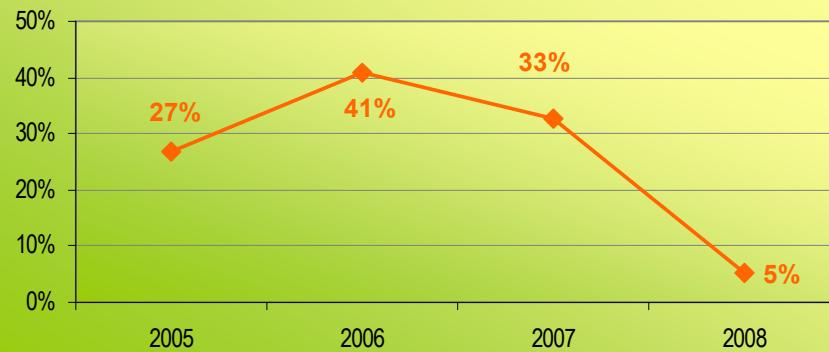
Les eaux parasites

Les eaux parasites sont un problème récurrent des réseaux d'assainissement. Elles ont deux origines :

- ♦ **les nappes aquifères** : les réseaux d'assainissement n'étant pas assez étanches, ils drainent une partie de la nappe dans laquelle ils se trouvent.
- ♦ **les eaux dites météorites** : ce sont les eaux de pluie qui sont soit collectées en raison de mauvais branchements des abonnés, qui envoient leurs eaux de pluie dans le réseau d'eaux usées, soit issues de la voirie et envoyées sur le réseau d'eaux usées.

Le réseau du Syndicat étant entièrement séparatif, les eaux parasites proviennent soit d'infiltrations des eaux souterraines soit d'eaux de pluie collectées au niveau de branchements de particuliers défectueux. Un service présentant des taux d'eaux claires parasites élevés peut faire courir un risque de dysfonctionnement aux filières de traitement des stations de traitement des eaux usées.

Evolution du taux d'eaux claires parasites
SCNA



Une baisse importante du taux d'eaux claires parasites en 2008

La baisse du taux d'ECP peut être attribué à plusieurs causes : une année de faibles précipitations (ce qui paraît peu plausible dans le cas du SCNA), des défaillances dans le reporting réalisé par le délégataire. C'est cette dernière explication qui sera retenue étant donné que 6 postes de relevage affichent selon SMDS des taux d'ECP négatifs et considérant que les volumes traités par la step de Pointe Bénie ont été estimés pour sa première année de fonctionnement. Le délégataire est contractuellement chargé du suivi des ECP qu'il estime via les volumes pompés par les postes de relevage.

Le devenir des eaux usées : leur traitement par les 18 stations de traitement existantes

Les eaux usées collectées par le réseau du Syndicat sont acheminées vers les 18 stations de traitement existantes pour être épurées. Elles vont être débarrassées de leurs déchets et matières indésirables avant d'être rejetées dans le milieu naturel en minimisant l'impact environnemental.

Parmi les stations de traitement, il est possible de dresser une typologie en fonction des systèmes d'épuration sélectionnés :

- ◆ **14 stations ont une capacité de traitement inférieures à 1 000 équivalents habitants**, ce sont bien souvent des ouvrages qui nécessitent peu d'entretien et dont le fonctionnement est automatisé. On distingue parmi elles des stations d'épuration boues activées à faible charge, mais également des biodisques.
- ◆ **2 stations ont une capacité égale à 2 000 équivalents habitants**, ce sont également des stations d'épuration à boues activées faibles charges mais possédant des capacités de traitement plus importantes. Ces stations jouissent de filières de traitement des boues sur lits de séchage.
- ◆ **Les 2 plus importantes stations ont des capacités épuratoires respectives de 4 000 (Hackaert) et 9 990 équivalents habitants (Pointe Bénie)**. Cette dernière a été mise en service le 15 avril 2008. Les systèmes de traitement des boues de ces ouvrages sont plus poussés puisqu'ils donnent lieu à des épaississements et des adjonctions de polymères.

Lors du processus d'épuration, différents sous-produits apparaissent : des graisses, sables et refus de dégrillage issus du prétraitement et des boues d'épuration qui se forment lors du traitement biologique. Les sables et refus de dégrillage sont envoyés en décharge (cas de Pointe Bénie). La quantité de boues produites constitue un indicateur pertinent de l'efficience des traitements d'épuration mis en œuvre.

Typologie des systèmes d'épuration du SCNA

Le biodisque consiste en un assemblage de plusieurs disques, réalisés en matériau composite, fixés sur un arbre. L'arbre est mis en rotation lente par un motoréducteur. Le biodisque est en partie immergé dans l'effluent à épurer, lui-même contenu dans un réservoir. Son mouvement rotatif le met alternativement en contact avec l'oxygène de l'air. Une flore bactérienne, nourrie par les microorganismes contenus dans l'effluent, se forme à la surface des disques.



Les stations à boues activées faible charge sont des ouvrages de petite dimension, nécessitant peu de travaux de génie civil. Le système de traitement est composé d'un dégrilleur grossier, les eaux usées sont ensuite dirigées vers un bassin d'aération puis un clarificateur où s'accumulent les boues, résidus de l'épuration biologique.



Les stations de plus grandes dimensions (entre 2 000 et 9 990 EH) nécessitent des ouvrages au génie civil plus complexe. Dans le cas des deux plus importantes stations, les systèmes de déshydratation des boues sont plus poussés. La station de Pointe Bénie bénéficie d'un traitement tertiaire des eaux usées, ce qui permet de rejeter une eau d'excellente qualité.

La qualité de l'effluent traité (1/2)

Des rendements épuratoires variés



La qualité des rejets varient d'une station à l'autre. **Cependant, la qualité moyenne des rejets n'est pas satisfaisante : seul 71% des bilans de conformité des rejets effectués en 2008 étaient conformes à la réglementation.**

Cependant, le rendement épuratoire globale des stations, en pondérant les performances de chaque station par leur part d'effluent traité, est meilleure mais pas encore suffisante : 87% d'abattement de la demande biologique en oxygène.

De nouvelles exigences réglementaires

L'arrêté du 22 juin 2007 fixe de nouvelles exigences réglementaires concernant la qualité des rejets. Deux types de paramètres sont étudiés : les concentrations des matières rejetées, et le rendement épuratoire (cf. ci-dessus) de la station d'épuration, c'est-à-dire la capacité à abattre la concentration des effluents qui arrivent en entrée de station. Ces contraintes sont d'autant plus fortes que la Collectivité est grande.

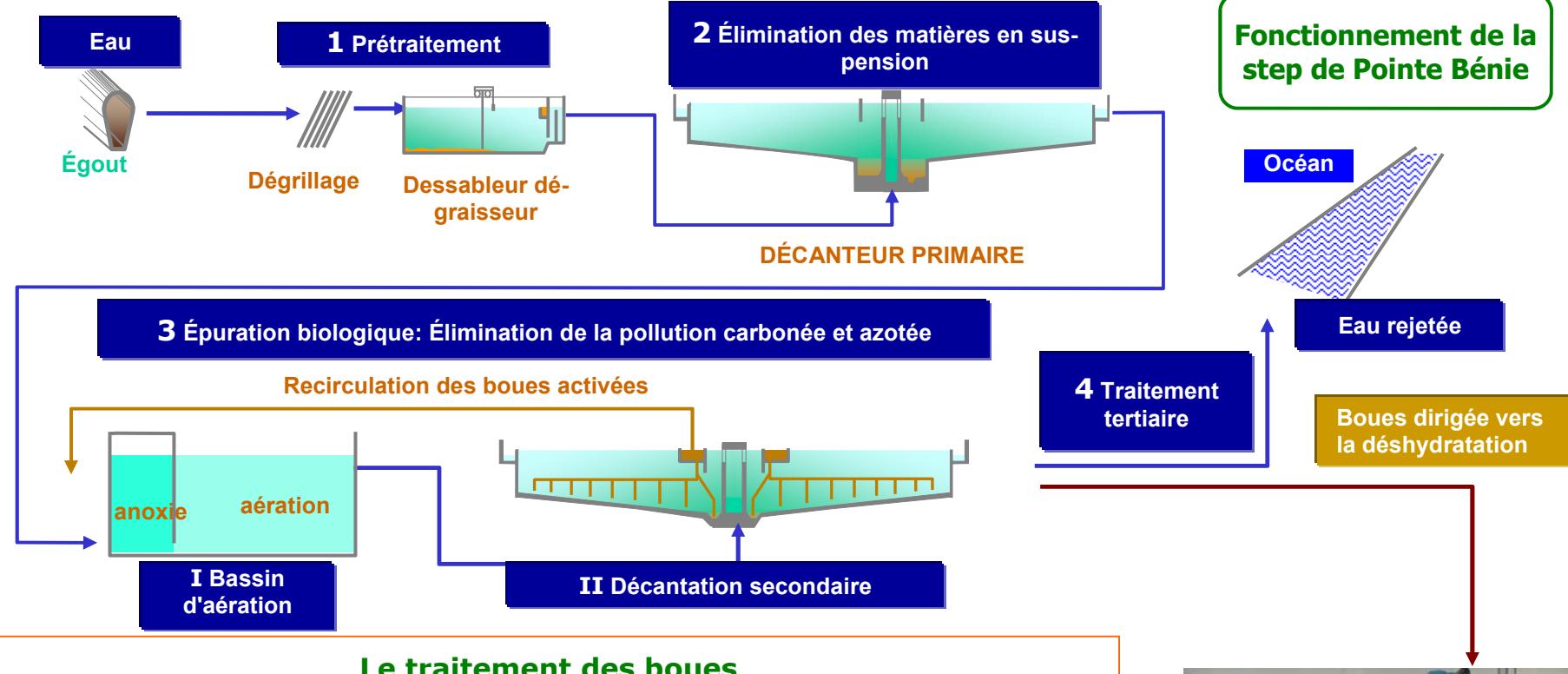
Un suivi de la qualité des effluents à améliorer

Mauvaises conditions de prélèvements, fréquences de mesure trop faibles, sites de prélèvements inadéquats sont autant de causes potentielles de non-conformités. Outre les déficiences patentées des systèmes de traitement actuels, les conditions d'analyse de la qualité l'eau doivent être revues.

Bilan global de la qualité d'épuration du SCNA

Nom	Capacité (Eq/hab)	Description	Filière eau	Filière boues	Taux de conformité	Non-conformités en 2008
Case Paul (Macouba)	500	Boues activées	Traitemet Secondaire	Pas de traitement	0%	2 NC liées aux MES, 1 de DCO
Cité Grenade (Ajoupa Bouillon)	850	Boues activées	Traitemet Secondaire	Pas de traitement	0%	1 NC DBO5
Guérin (Macouba)	150	Boues activées	Traitemet Secondaire	Lits de séchage	100%	RAS
Vivé (Lorrain)	90	Boues activées	Traitemet Secondaire	Pas de traitement	100%	RAS
Bon Air (Ste Marie)	200	Boues activées	Traitemet Secondaire	Pas de traitement		Aucune mesure
Magdelonnette (Basse Pointe)	100	Boues activées	Traitemet Secondaire	Pas de traitement		Aucune mesure
Perou (Ste Marie)	90	Boues activées	Traitemet Secondaire	Pas de traitement	0%	1 NC DCO et DBO5
Reculée (Ste Marie)	800	Boues activées	Traitemet Secondaire	Lits de séchage	100%	RAS
Stade (Grand'Rivière)	25	Boues activées	Traitemet Secondaire	Pas de traitement	0%	1 NC DBO5
Ecole Baignoire (Marigot)	90	Boues activées	Traitemet Secondaire	Pas de traitement	0%	1 NC sur DBO5, DCO et MES
La Fraîcheur (Gros Morne)	280	Boues activées	Traitemet Secondaire	Pas de traitement		Aucune mesure
Site Catherine (Grand'Rivière)	190	Biodisque	Traitemet tertiaire	Pas de traitement	100%	RAS
Salle polyvalente (Gros Morne)	80	Boues activées	Traitemet Secondaire	Pas de traitement		Aucune mesure
Bellevue (Trinité)	700	Biodisque	Traitemet Secondaire	Pas de traitement	100%	RAS
Sous Bois (Lorrain)	2 000	Boues activées	Traitemet Secondaire	Lits de séchage	100%	RAS
Bourg (Marigot)	2 000	Boues activées	Traitemet Secondaire	Lits de séchage	78%	2 NC liées aux MES
Hackaert (Basse Pointe)	4 000	Boues activées	Traitemet secondaire	Epaississement/dés hydratation par filtre bande	85%	2 NC liées aux MES
Pointe Bénie	9 990	Boues activées	Traitements secondaire & tertiaire	Epaississement/dés hydratation par centrifugeuse	20%	4 NC en DBO5 liées à la mise en charge

La qualité de l'effluent traité (2/2)



Le traitement des boues

La production de boues en 2008 s'est élevée à 57,2 tonnes de matières sèches.

Les boues issues des stations d'Hackaert et de Pointe Bénie sont traitées selon un processus d'épaississements, via un filtre à bandes, et de déshydratations.

Les boues issues des stations de Reculée, Sous Bois, Guérin et Bourg sont réparties sur des lits de séchage. Le fonctionnement de ces derniers ne semblent pas être actuellement optimaux.

Les autres stations d'épuration ne disposent pas de traitements spécifiques des boues. Les boues et autres résidus de curage (stations et réseaux) sont actuellement dirigées vers le Centre d'Enfouissement Technique de Fort de France. Aucune filière de valorisation agronomique n'est actuellement disponible.



Filtre à bandes

Travaux et entretien du réseau et des postes



Les travaux du délégataire de l'assainissement se répartissent en deux catégories : les travaux dits préventifs et les travaux dits curatifs.

Les travaux curatifs

Le nombre de désobstructions par kilomètre permet d'évaluer la performance d'un réseau d'assainissement. En 2008, SMDS est intervenue 10 fois pour des désobstructions, soit 23 interventions par centaine de kilomètres de canalisations. Ce résultat est **bien inférieur à la moyenne nationale** qui se situe aux environs de 125 interventions par centaine de kilomètres de canalisations.

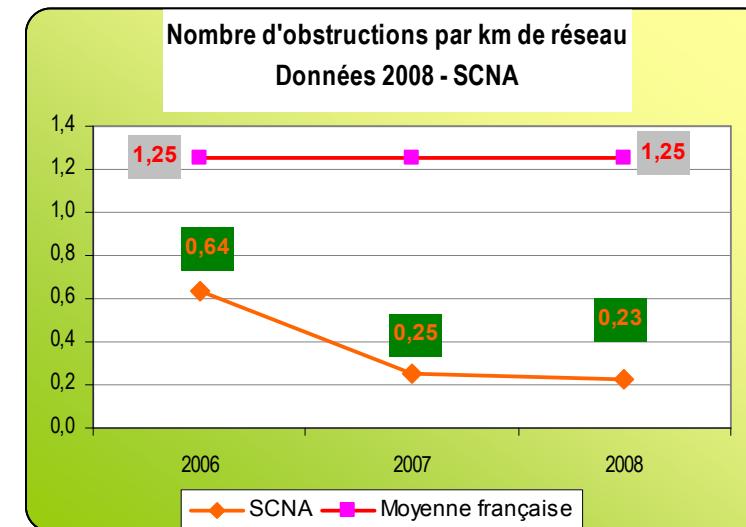
Ce résultat serait à mettre au compte de la politique de curage préventif du réseau.

Les travaux préventifs

Moins d'interventions d'urgence signifie moins de gêne pour les abonnés, notamment la nuit et le week-end. La réduction des opérations curatives est aussi liée à la politique de prévention de SMDS. En 2008, plus de 8 634 mètres linéaires du réseau d'eaux usées ont été curés de façon préventive soit 20% de la longueur totale du réseau. Afin de favoriser cette bonne pratique d'entretien du réseau, un objectif contractuel de curage a été défini à hauteur de 20%. **En 2008, le délégataire s'est par conséquent conforté à ses obligations.**

Le curage préventif concerne également les postes de relèvement mais également certains ouvrages d'épuration dont le dysfonctionnement peut conduire à l'engorgement par les boues.

Le délégataire est également chargé de vérifier le bon raccordement des branchements des particuliers au réseau d'assainissement (test à la fumée ou au colorant). **Après une campagne massive de contrôle en 2006, il est regrettable de constater que les efforts ont été stoppés en 2008. 2 790 tests et 2 285 contrôles devront encore être réalisés sur le service sous peu.**



Plus de curage préventif permet d'améliorer le fonctionnement du réseau.



Le saviez-vous ?

Le curage des collecteurs s'appuie sur une technique hydrodynamique. Un camion spécialement conçu à cet effet, l'hydrocureuse, injecte dans le réseau de l'eau à haute pression entraînant les sédiments qui se sont déposés dans les canalisations. Cette injection est associé à un pompage en aval.

LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT : QUI FAIT QUOI ?

La Collectivité est responsable de la **collecte et du traitement des eaux usées**. Tout comme le service d'eau potable, le service d'assainissement collectif fait l'objet d'une délégation de service public. Le contrat étant arrivé à échéance en 2005, la Collectivité a relancé une procédure d'appel d'offres et a choisi la **Société Martiniquaise de Distribution et de Services** pour l'exploitation de son service à partir du 1^{er} avril 2005. Le contrat prendra fin le 31 mars 2017.

De façon comparable au service d'eau potable, le Délégataire exploite les ouvrages mis à sa disposition par le Syndicat, notamment les canalisations, la station d'épuration et les postes de refoulement. Le Délégataire est également chargé de l'entretien des installations et du renouvellement des équipements électromécaniques. L'accueil du public et une astreinte 24h/24 et 7j/7 font également partie de ses missions. Le déléguétaire est par ailleurs chargé de s'assurer de la conformité des branchements raccordés au réseau d'assainissement. En outre, une des spécificités du contrat réside dans la mise en place d'un fonds de travaux permettant au Fermier de se substituer à la collectivité pour la réalisation de travaux pouvant avoir un caractère urgent.

Le SCNA reste cependant propriétaire des équipements et responsable des investissements. Il organise et finance le renouvellement des canalisations, des branchements ainsi que de tous les ouvrages de génie civil. Il est logiquement chargé de contrôler le service rendu par le déléguétaire.



Syndicat des Communes du Nord Atlantique de la Martinique

- Propriété des équipements
- Renouvellement du génie civil, des canalisations hors programme de renouvellement et fonds de travaux
- Maîtrise d'ouvrage des investissements
- Contrôle de la bonne exécution du service

Le Délégataire



- Exploite et entretient les installations mises à sa disposition
- Réalise les renouvellements de canalisations et de génie civil dans le cadre du fonds de travaux
- Renouvelle les équipements électromécaniques, cure le réseau et les postes
- Facture le service aux usagers
- Assure la continuité du service public

Le prix de l'assainissement

Le tarif payé par chaque usager pour l'eau potable est composé de deux grandes parts : celle versée à la collectivité (qu'elle fixe elle-même par délibération) et celle versée au délégataire. La part délégataire comprend une partie fixe (abonnement) et une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable. La rémunération du délégataire est fixée contractuellement et actualisée chaque année selon les termes du contrat. Au SCNA, la part collectivité dite **surtaxe syndicale** ne comprend qu'une partie proportionnelle à la consommation.

La facture inclut également des redevances pour modernisation des réseaux d'assainissement perçues par l'Office de l'eau pour financer des investissements sur les infrastructures de Martinique. Comme sur l'ensemble des produits de consommation, s'ajoute à tout cela une taxe sur la valeur ajoutée (TVA), ici à taux réduit : 2,1%.

En 2008, le prix d'une facture annuelle type de 120 m³ d'assainissement est de **230,77 €** (hors eau potable, taxes et redevances). **Le prix de l'assainissement a donc augmenté en 2008 de 0,8% par rapport à 2007.** Ce prix correspond à un coût équivalent au m³ de 1,92 €/m³. En intégrant les redevances de l'Office, le tarif est de 1,97 €/m³ ce qui est largement supérieur à la moyenne martiniquaise (1,24 €/m³ actualisé en 2008).

**Prix de l'assainissement
(facture 120 m³ hors taxes et redevances)**
230,77 €
Part SMDS
120,99 €
Part commune SCNA
109,78 €

Le saviez-vous ?

Le SCNA est responsable des investissements relatifs au réseau, aux postes de relevage et aux ouvrages d'épuration. Ces investissements, évalués à plusieurs millions d'euros, sont possibles grâce à la perception de la surtaxe syndicale qui permet de :

Rémunérer les agents employés par le Syndicat,

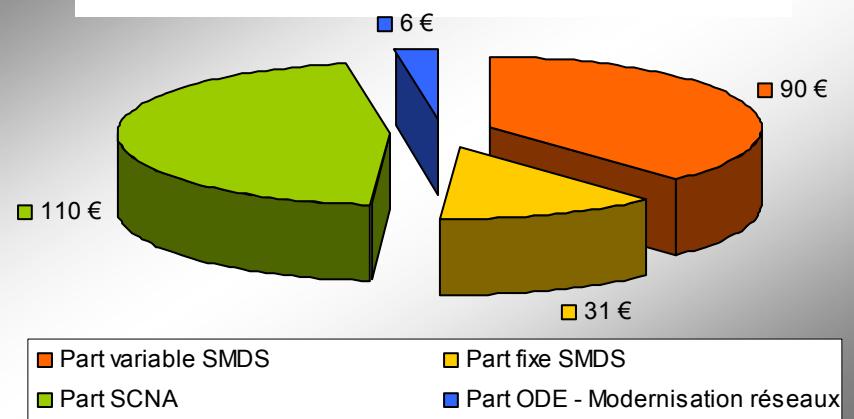
Rembourser une partie des emprunts contractés par le Syndicat par le passé,

Financer les investissements indispensables au cours des exercices à venir.

Au 1er janvier 2009, l'encours de la dette « assainissement » du Syndicat s'élevait à 2 191 884 € soit une dette par abonné de 558 € ce qui reflète l'importance des investissements passés du Syndicat (mise à niveau des ouvrages d'épuration en particulier).

Décomposition du prix de l'assainissement pour une consommation moyenne de 120 m³ -

SCNA - 2008



SMDS assure la relation avec la clientèle afin de répondre aux réclamations et d'assurer la continuité du service à l'usager. En dehors des heures d'ouverture, le numéro d'appel est transféré à un service d'urgence fonctionnant 24h/24 et 7j/7.

Une ouverture du lieu d'accueil

En plus du service téléphonique, la SMDS s'est engagée à assurer un accueil physique à la ZA Belle Etoile de Sainte-Marie dans ses bureaux tous les matins de 7h45 à 12h00 et les mardi et jeudi de 13h00 à 15h30.

De nombreuses réclamations

Comme la loi l'exige désormais, la SMDS doit mettre en place le suivi des réclamations écrites à partir de l'exercice 2008. Actuellement, le délégataire n'est pas capable de fournir précisément ce taux. Malgré tout, ce sont près de 363 réclamations qui ont été répertoriées en 2008 pour les services d'eau et d'assainissement soit un taux de 13,8 pour 1000 abonnés. Ce taux est assez élevé. Dès l'an prochain, une analyse des réclamations écrites sera réalisée conformément à la loi sur l'eau.

Le taux d'impayés

La rigueur de la gestion du service conditionne grandement la satisfaction des clients : la qualité du recouvrement des factures constitue par conséquent un indicateur pertinent tant pour la commune que pour les consommateurs.

Malheureusement, l'information relative au taux d'impayés n'a pas été transmise par le délégataire. On peut noter une perte sur créances irrécouvrables et contentieux de 41,6 k€ en 2008 (eau potable), soit 0,65%, ce qui est satisfaisant.

Service clientèle SMDS

Un service téléphonique accessible au prix d'un appel local

Du Lundi au vendredi de 7h45 à 12h00 et les mardis et jeudis de 13h00 à 15h30.

Ce service est disponible 24h/24 et 7j/7 pour les urgences.

Un lieu d'accueil

ZA Belle Etoile

Sainte-Marie



Comment lire votre facture d'eau ?

Sur votre facture figure le prix total des services permettant l'alimentation en eau potable et l'assainissement des eaux usées. Le tarif est décomposé par type de service et par gestionnaire. Une facture-type figure page suivante. Les deux services vous sont facturés en fonction du volume d'eau potable que vous consommez. Toutes les catégories d'abonnés paient le même tarif.

L'eau potable

La part du déléataire de l'eau potable est constituée d'une partie fixe annuelle (ou abonnement) et d'une partie proportionnelle au volume d'eau consommé. Elles sont recalculées chaque année afin de tenir compte de l'évolution économique.

Au SCNA, la part de la Collectivité est uniquement constituée d'une partie proportionnelle au volume d'eau consommé. La part collectivité permet de recouvrir les charges d'investissement.

L'assainissement

La part du déléataire de l'assainissement, au SCNA, est constituée d'une partie fixe annuelle et d'une partie proportionnelle au volume d'eau consommé. Elle est recalculée chaque année afin de tenir compte de l'évolution économique.

Au SCNA, la part de la Collectivité est uniquement constituée d'une partie proportionnelle au volume d'eau consommé. La part collectivité permet de recouvrir les charges d'investissement.

Les taxes et redevances

Redevance Prélèvement : Tous les consommateurs d'eau, dès qu'ils puisent de l'eau dans les ressources naturelles, payent une redevance à l'Office de l'Eau, appelée redevance Prélèvement. Cette redevance est affectée à la politique de qualité de l'eau et d'aide aux industries, collectivités et "irrigants".

Depuis la réforme des redevances Agence de l'Eau, en vigueur depuis début 2008, l'ancienne redevance pollution est décomposée en deux redevances :

Redevance Pollution : payée par tous les abonnés au service d'eau potable.

Redevance Modernisation des Réseaux de Collecte : payée uniquement par les abonnés au service d'assainissement collectif.

Leur produit est reversé aux Collectivités sous forme d'aide au financement des projets de collecte ou d'épuration.

TVA : Les services de l'eau et de l'assainissement sont par ailleurs soumis à un taux de TVA de 2,1% en Martinique.

**Prix total de l'eau et de l'assainissement en 2008
(facture annuelle type 120 m³)**

523,06 € TTC

Dont **175,78 € pour la Collectivité**
 317,73 € pour SMDS

Et **40,84 € de taxes et redevances**

La facture 120 m³

EAU POTABLE	1 ^{er} janvier 2009 (€/m ³)	1 ^{er} janvier 2009 (en €, pour 120 m ³)	1 ^{er} janvier 2008 (en €, pour 120 m ³)	Variation (en %)
<u>Partie fixe (€)</u>		48,24	45,56	
Part Délégataire (€)	-	48,24	45,56	
<u>Partie Proportionnelle</u>		214,50	206,26	
Part Délégataire tranche 1 (1-50m ³)	1,0361	51,81	48,93	
Part Délégataire tranche 2 (> 50m ³)	1,3813	96,69	91,33	
Part Collectivité	0,55	66,00	66,00	
Total eau en € HT		262,74	251,82	+4%
ASSAINISSEMENT				
<u>Partie fixe (€) Délégataire</u>		30,58	30,12	
<u>Partie Proportionnelle</u>		200,19	198,82	
Part Délégataire	0,7534	90,41	89,04	
Part collectivité	0,9148	109,78	109,78	
Total assainissement en € HT		230,77	228,94	+ 0,8%
Taxes d'environnement				
Office de l'eau : redevances AEP	0,20	24,08	17,05	
Office de l'eau : redevances	0,05	6,00	-	
Assainissement				
Total taxes d'environnement HT		30,08	17,05	
Total Facture en € HT		512,30	497,81	
TVA (2,1%)		10,76	10,45	
TOTAL FACTURE en € TTC		523,06	508,26	+2,9%

Annexes

Tableau de bord des performances eau potable

Tableau de bord des performances assainissement

SCNA

Exercice 2008



Tableau de bord des performances du service public d'assainissement collectif

SCNA Exercice 2008

La consommation

Nombre d'abonnés domestiques	3 931	En 2007 : 3 827
Nombre moyen d'habitants par abonné domestique	14,9	
Rejet moyen	118 m ³	En 2007 : 120 m ³
Indice linéaire de densité des rejets (m ³ /j/km)	25,4	Milieu semi-urbain

Le réseau de collecte

Longueur du réseau (hors branchements)	50 km	En 2007 : 50 km
Pourcentage de réseau unitaire	0%	
Distance moyenne entre branchements	12,7 m	Milieu semi-urbain
Volumes rejetés	462 463 m ³	En 2007 : 457 771 m ³

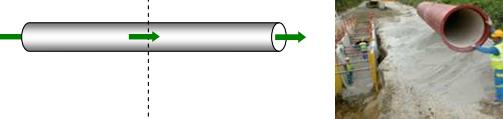
L'épuration

Filière de traitement des eaux usées	18 stations d'épurations aux techniques différentes
Volumes traités	488 023 m ³
Pollution moyenne traitée (DBO5)	4 959 EH
Filière d'élimination des boues	Les techniques varient selon les stations

Les relations abonnés

Accueil physique	Bureau de Saint Marie, ZA Belle Etoile
Accueil téléphonique	Numéro au prix d'un appel local
Moyens de paiement	Espèce, chèque, TIP, prélèvement automatique et carte bancaire hors terminal

Description du service



Indicateurs de performance du service

